**Assemblée générale ANISST du 18 juin 2025**

Ouverture à 10h08

**Nombre de membres présents : 26**

**Rapport moral de la présidente**

Les précédentes journées ont eu lieu ici même en octobre 2024. Les journées ont été repositionnées au printemps. Depuis la précédente assemblée il y a eu 7 réunions du CA, un nouveau site internet sécurisé a été mis en place ainsi qu’un fil Linkedin. Un webinaire animé par le GISCOP84 sur les perturbateurs endocriniens très intéressant mais avec un public en deçà des attentes. Les documents sont accessibles dans la partie privée du site.

Au 18 mai 2025 il y a 48 adhérents à jour de leur cotisation. Le CA compte 12 membres pour la plupart renouvelés en 2023 et 2024. Il y a des difficultés pour assurer la présence sur un stand Préventica, car nous manquons de volontaires à ce jour. Le risque est de perdre le stand gratuit. Les prochaines journées de Préventica auront lieu à Bordeaux du xx au xx. Une communication est faite aux nouveaux à l’INTEFP.

Vote : unanimité

**Rapport financier du trésorier**

Pierre lit le rapport de Frédéric en pièce jointe.

Vote à l’unanimité

**Election CA**

Vote : unanimité

**Messagerie Tchap**

Messagerie réservée aux fonctionnaires de l’État, sauf ceux des établissements public (exemple agence de l’eau). Un point sera fait avec la Dinum pour voir qui y a accés

Vote : unanimité

**Evolution de la cotisation annuelle**

La cotisation est remontée annuelle à 20 € à partir de l’année 2026 avec la possibilité de donner plus.

Vote : unanimité

**Divers**

Thématiques proposées pour de prochains travaux de l’ANISST :

Interactions avec l’inspecteur du travail quand il intervient dans un établissement public ou une administration.

Proposer un stage de master sur l’impact de l’ISST sur la gouvernance des risques.

Partage des responsabilités dans les sites multi-ministériels

Monter des partenariats ciblés avec des universités, structures ou entreprises (exemple ANACT) sur des thèmes particuliers (exemple : PPMS).

Proposer des membres bienfaiteurs à cotisation libre supérieure à 20 €

Assemblée clôturée à 10h21